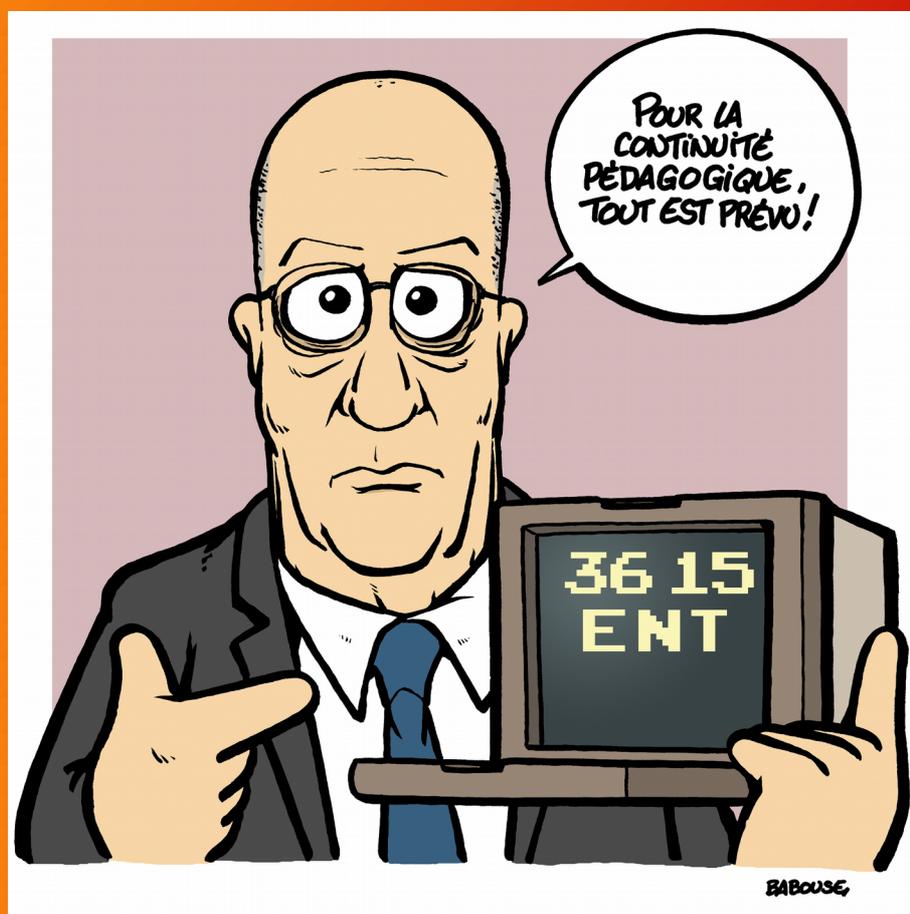


# SNES Créteil

# L'hebdo

n° 9 - Vendredi 29 mai 2020



1

**La continuité syndicale**  
Reprise : soyons uni-es avec tous les personnels !

2

Pour le « monde d'après », exigeons de véritables pré-recrutements d'enseignant-e-s sur le modèle des IPES !

3

Alerte 2S2C versus EPS...  
**DANGER** à Créteil et partout en France

**Vous avez la parole !** (Humeur?) Science et avenir

## La continuité syndicale

### Reprise : soyons uni-e-s avec tous les personnels !

**1** L'épidémie de COVID-19 a entraîné la fermeture complète des établissements depuis le 16 mars dernier. Durant cette période, seules les directions ont eu accès aux locaux, et les autres personnels n'ont eu à y revenir que dans des cas exceptionnels. Cependant, depuis le 11 mai, en Île-de-France, la donne a changé.

Dès la levée partielle du confinement, et malgré les consignes du Premier ministre et du Recteur de Créteil, plusieurs catégories de personnels ont subi des pressions pour revenir dans les bahuts. Ce furent d'abord les personnels administratifs et les vies scolaires qui ont été sollicités. Évidemment, les convocations et ordres de mission furent rares, mais nous avons vu fleurir les « invitations », que de nombreux personnels, en particulier les plus précaires comme les AED, ont eu bien du mal à décliner. Les agent-e-s ont repris progressivement à partir du 18 mai, mais en effectif amoindri et très souvent sans le matériel pour faire face aux nombreux nettoyages indispensables, selon le protocole national.

Pour l'instant, les professeur-e-s ne sont que peu revenu-e-s dans les collèges et lycées. La reprise annoncée va les amener à se confronter à l'application du protocole. Cependant, nous devons faire attention dans les semaines à venir. Les agent-e-s seront sous pression pour effectuer les nombreux nettoyages des chaises, des tables, des poignées de portes, des toilettes... Tous les gestes que nous ferons, individuellement, toutes les réunions que nous organiserons en présentiel, pourraient rajouter à d'autres du travail et leur faire prendre des risques.

Depuis début mai, les syndicats de la FSU appellent les personnels à se saisir du protocole comme d'un point d'appui pour exiger une reprise dans les conditions sanitaires les plus sécurisantes possibles. Or, cela ne peut se faire qu'en réunissant toutes les catégories de personnel des bahuts : professeur-e-s, CPE, AED, agents, administratif/ves, assistant-e-s sociaux/ciales, infirmier/ères...

Dès la reprise, organisons des assemblées générales communes, à distance ou en présentiel si les conditions sanitaires le permettent, et unissons-nous pour exiger que la reprise se fasse avec les moyens et les personnels nécessaires.

C'est tou-te-s ensemble que nous pourrons garantir le bon fonctionnement du service public d'éducation !

■ **Mathieu LOGOTHETIS**



## **Pour le « monde d'après », exigeons de véritables pré-recrutements d'enseignant-e-s sur le modèle des IPES !**

***Qui se souvient encore des IPES, les Instituts de Préparation aux Enseignements de Second degré disparus en 1978 ?***

**2** En 1955, le congrès du SNES réuni à Paris a, au cœur de ses débats, la rémunération des maîtres et la crise de recrutement induite par la montée en charge des collèges. A cette fin, une position est adoptée sur la création d'instituts préparatoires au professorat du second degré. Des pourparlers sont alors engagés avec le ministère de l'éducation nationale. Le SNES renouvelle ses exigences l'année suivante et demande, pour parer à la crise de recrutement des maîtres, la tenue d'une session extraordinaire du CAPES, la création des instituts et la revalorisation enseignante. Les adhérent-e-s sont sondé-e-s par référendum pour engager la grève afin d'obtenir satisfaction, les résultats donnent une forte majorité en faveur du mouvement.

Sous pression, le ministre de l'éducation nationale, M. Billères, nouvellement arrivé, continue les pourparlers et cède aux revendications, acceptant la tenue dès la rentrée 1956 d'une session extraordinaire du CAPES et la création des IPES voulus par le SNES qui se concrétisera l'année suivante par le décret 57-236 du 27 février 1957.

Les étudiant-e-s ayant validé une année d'étude supérieure peuvent passer le concours de pré-recrutement des IPES. Une fois reçu.e.s, ils et elles deviennent élèves professeur-e-s, perçoivent un traitement et s'engagent à servir dans l'enseignement public pendant une durée minimale de 10 ans à compter de la date d'entrée en IPES.

Ces élèves professeur-e-s pouvaient ainsi valider leurs études et se consacrer entièrement à la préparation des épreuves du CAPES ou de l'agrégation tout en étant rémunéré-e-s. 1,7 fois le SMIC.

Les IPESien-e-s ne représentèrent jamais qu'une fraction des candidat-e-s aux concours de l'enseignement mais les IPES permirent, pendant la durée de leur existence, de démocratiser l'accès à la profession, notamment des étudiant-e-s issu-e-s de milieux populaires, en sécurisant les parcours.

En 1978, après une baisse importante du nombre de postes offerts au CAPES les années précédentes, les IPES sont supprimés malgré les oppositions du SNES.

Ce dispositif original permit à l'État employeur de créer un vivier de candidat-e-s aux concours tout en planifiant les recrutements dans une période où la montée en charge du collège exigeait un nombre important de professeur-e-s.

En 2020, la crise de recrutement est de nouveau vive et le gouvernement, plutôt que de revenir au modèle des IPES, se fourvoie dans une pré-professionnalisation qui se fait en contrepartie d'une présence en établissement amputant le temps d'étude, et qui peine déjà à recruter des étudiant-e-s.

Pour construire l'enseignement public de demain, avec le SNES-FSU Créteil, exigeons de véritables pré-recrutements sur le modèle des IPES et la revalorisation salariale de la profession !

## Alerte 2S2C versus EPS... DANGER à Créteil et partout en France

Lettre ouverte du SNEP-FSU Créteil - 14 mai 2020

**3** Les responsables de la section académique du Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP-FSU) de Créteil alertent avec un texte à télécharger ici : [www.snepfsu-creteil.net/wp/wp-content/uploads/2020/05/texte-recteur-2S2C-SNEP-FSU-Créteil-13-mai-2020.pdf](http://www.snepfsu-creteil.net/wp/wp-content/uploads/2020/05/texte-recteur-2S2C-SNEP-FSU-Créteil-13-mai-2020.pdf) les professeur-e-s d'EPS et l'ensemble de la population (parents, élu-e-s, sportif-ves, professeur-e-s et directeurs/trices d'écoles...) sur un dispositif qui pose une question politique de grande ampleur !

Le dispositif « 2S2C » (Santé, Sport, Culture, Civisme) annoncé par le ministre de l'Éducation, J.M. Blanquer se donne comme « objectif dans le champ sportif **d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenant-e-s que leurs professeur-e-s** en proposant d'encadrer une activité physique et sportive » (Protocole du 8 mai relatif au dispositif d'appui à la reprise scolaire en sortie de déconfinement à destination des fédérations et des clubs sportifs).

**Dans l'académie de Créteil, le recteur y ajoute un dispositif qui permet l'intervention des profs EPS dans le 1<sup>er</sup> degré.** Il ouvre ainsi encore plus la porte aux intervenants extérieurs pour le 2<sup>nd</sup> degré en sollicitant les professeur-e-s d'EPS volontaires pour aller encadrer ces activités dans les écoles primaires sous couvert d'objectifs de santé et de sécurité...

Si la volonté de bien faire ou de vouloir aider peut être entendue, nous mettons en garde sur :

- ◆ La situation sanitaire (zone rouge, manque d'équipements de protection...) et les conditions de ce dispositif ne permettront pas d'atteindre les objectifs visés.
- ◆ Le fait de ne pas attendre du dispositif 2S2C plus que ce qu'il va être : un objet de communication qui ne va concerner dans un 1er temps que quelques élèves.

**Si les profs d'EPS veulent être utiles, nous appelons à ce qu'ils jouent leur rôle dans leur établissement auprès de leurs élèves, avec l'ensemble des personnels pour aider au mieux les familles pendant cette crise sanitaire et sociale !**

Retrouvez ici : [www.snepfsu-creteil.net/wp/wp-content/uploads/2020/05/texte-recteur-2S2C-SNEP-FSU-Créteil-13-mai-2020.pdf](http://www.snepfsu-creteil.net/wp/wp-content/uploads/2020/05/texte-recteur-2S2C-SNEP-FSU-Créteil-13-mai-2020.pdf) , le texte qui donne la position du SNEP-FSU Créteil. Vous comprendrez pourquoi le SNEP-FSU Créteil n'a pas souhaité donner son aval pour ce projet et tient à alerter l'ensemble de la profession sur le dispositif 2S2C ! Voici que revient une vieille rhétorique des années 70 qui avait pour buts de faire des économies et de remettre la responsabilité de la pratique sportive sur les familles ! Les professeur-e-s d'EPS ont su depuis faire la démonstration de leur importance dans l'Éducation Nationale au travers des exigences visées et de leur compétence de la maternelle à l'université.

Le SNEP-FSU Créteil s'oppose fermement à ce dispositif et appelle l'ensemble des profs d'EPS à s'alarmer, à informer ses collègues en diffusant notre texte et nos analyses et à mettre à l'ordre du jour cette question au sein des équipes ! Des Assemblées Générales départementales en visio sont prévues dans les prochains jours.

Dans l'article <http://www.snepfsu-creteil.net/wp/alerte-2s2c-vs-eps-a-creteil-et-partout-en-france/> , en plus des nombreux articles, communiqués, tracts SNEP-FSU, vous trouverez le communiqué du SNUipp national sur le 2S2C et dans une des 2 motions que nous proposons, l'enjeu d'agir face à l'attaque du modèle scolaire avec en première ligne les arts, la musique et l'EPS, mais plus largement la structure de L'École !

■ **Hugo PONTAIS**

**Bureau académique du SNEP-FSU Créteil**  
Mail : [s3-creteil@snepfsu.net](mailto:s3-creteil@snepfsu.net)



# Vous avez la parole !



## (Humeur ?) Science et avenir

On nous parle souvent du « monde d'après » l'épidémie. Et on nous promet que des leçons seront tirées de la crise que nous vivons, pour éviter d'en connaître une semblable dans l'avenir. Mais nous avons, au contraire, des raisons de redouter que le monde de demain ressemble malheureusement à celui d'hier, si ce n'est pas d'avant-hier. De nombreux exemples pourraient le montrer : destruction accélérée du code du travail (il faut produire !) ; austérité accrue (il faut rembourser !) ; recul des libertés publiques (il faut être discipliné-e !) ; etc.

Une victime pourrait bien s'ajouter à cette liste : la science.

Cette victime est paradoxale, puisque c'est précisément des progrès dans la connaissance scientifique qu'on doit attendre un véritable succès dans la lutte contre la pandémie. Traitement et vaccin : leur découverte dépend de la capacité qui sera la nôtre de connaître la façon dont le virus se propage et dont il peut être combattu. Mais quelle leçon sera tirée de tout cela ? Va-t-on relancer la recherche publique, y compris quand elle est fondamentale et pas directement appliquée, et y compris dans les sciences humaines, essentielles pour appréhender les dimensions psychologiques, sociales ou culturelles de nos comportements ? Va-t-on financer des projets quand ils ne sont pas rentables à court ou moyen terme ? Ce serait nécessaire pour se préparer à affronter de nouvelles épidémies. Mais la façon dont est gérée la crise actuelle invite à un grand scepticisme quant à la volonté de notre gouvernement d'aller dans cette direction (pour ne rien dire ici de ceux d'autres pays, dont certains vont jusqu'à sombrer dans l'irrationalisme le plus délirant).

Le recours qui est fait à la science dans les discours officiels reste purement utilitaire, quand il n'est pas de mauvaise foi. Les savants, réunis ou non en « comités d'experts », ne semblent convoqués que pour justifier des mesures qui ont pour principale raison des nécessités politiques et économiques. « La science » fonctionne comme un bouclier pour parer aux critiques, ou comme un argument « magique » pour justifier tout et le contraire de tout : ouvrir ou fermer les écoles ; confiner ou non les personnes âgées, etc. On prétend mettre la politique au service de « la science », mais il semble qu'on n'écoute les savants que quand ce qu'ils disent peut servir les politiques. Ainsi tente-t-on de rendre moins fautive, pour ne pas dire criminelle, la pénurie en matériels de protection et en tests de dépistage, en prétendant que leur utilité n'est pas unanimement reconnue par les scientifiques. Espérer que ceux et celles qui traitent ainsi les savants après nous avoir conduits dans les impasses actuelles, changeront radicalement dans l'avenir, c'est être bien naïf.

Si l'on ajoute à cela qu'il n'y a aucune raison de penser que les lobbys pharmaceutiques sortiront affaiblis d'une crise, dans laquelle ils voient une source de nouveaux profits, tandis que, d'un autre côté, des mouvements anti-scientifiques irrationalistes profiteront de l'occasion pour accuser la science d'être la source de tous nos malheurs, il faut se préparer à de nouveaux et durs combats en faveur de la science.

**Michel COCHET**  
Retraité Seine-et-Marne